

*À l'intention des directeurs généraux et des directeurs des finances
des établissements hospitaliers autorisés à facturer des services
hospitaliers rendus à des résidents des autres provinces et des territoires 1^{er} avril 2020*

Ententes interprovinciales en assurance santé – Modification des tarifs

La tarification de la facturation interprovinciale des services hospitaliers fournis à un résident d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada a été modifiée. Les nouveaux tarifs entrent en vigueur le **1^{er} avril 2020**.

La RAMQ est prête à recevoir votre facturation.

Les tarifs changés sont les suivants :

- Tarifs des services hospitaliers internes (*per diem*);
- Tarif journalier (*per diem*) à l'unité de soins intensifs;
- Tarif journalier pour le nouveau-né bien portant;
- Tarifs des transplantations très coûteuses;
- Tarifs des services de greffe de moelle osseuse et de cellules souches;
- Tarifs des dispositifs et des implants spéciaux.

Les tarifs des services hospitaliers externes sont sous *statut quo* et demeurent donc les mêmes pour la période 2020-2021. Pour les détails des tarifs et des règles, voir la section 4.2 du manuel.

Vous trouverez l'information relative aux nouveaux tarifs des services dans le manuel des [Ententes interprovinciales en assurance santé](#), disponible sous l'onglet *Manuel* de la section *Établissements du réseau de la santé*, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

1 Tarifs journaliers des services hospitaliers internes

Le ministère de la Santé et des Services sociaux vous a informé, par votre Centre intégré de Santé et de Services sociaux (CISSS) ou votre Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux (CIUSSS), du ou des nouveaux tarifs journaliers alloués à votre établissement pour la facturation des services hospitaliers internes rendus à des résidents des autres provinces ou territoires du Canada.

À compter du **1^{er} avril 2020**, le tarif journalier des services à un nouveau-né bien portant est de **860 \$**. Le nouveau-né bien portant est défini comme le nouveau-né qui reçoit des soins liés à la série de codes de diagnostic Z38*** uniquement.

Le tarif journalier en salle commune ou aux soins intensifs peut être facturé dans le cas d'un nouveau-né malade et le tarif pour un nouveau-né bien portant ne peut être facturé en sus.

2 Tarifs des dispositifs et des implants spéciaux

Les tarifs et les exemples de facturation des dispositifs et des implants spéciaux sont décrits aux sections 4.1.2 et 4.1.3 du manuel des [Ententes interprovinciales en assurance santé](#).

3 Tarifs des transplantations très coûteuses

Code de service	Description	Tarif (\$)
99	Acquisition d'organes au Canada	27 778
100	Acquisition d'organes hors du Canada : les coûts réels de l'acquisition hors du Canada peuvent être facturés. Une facture doit accompagner la demande de facturation réciproque.	
101	Cœur	22 060
102	Cœur et poumon	27 648
103	Poumon	20 571
104	Foie	16 073
106	Rein	8 816
108	Rein et pancréas	12 397

4 Tarifs des services de greffe de moelle osseuse et de cellules souches

Code de service	Catégorie de service	Séjour maximal (SM)	Tarif monolithique de base (\$)	Tarif quotidien majoré et normalisé – séjour excédant le SM (\$)
600	Coûts d'acquisition (à l'extérieur du Canada) comprennent anticorps monoclonal		Coût facturé	Coût facturé
601	Greffe autologue chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)		32 068	
602	Greffe autologue chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)		38 480	
603	Greffe autologue chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)	16 jours	72 158	2 673
604	Greffe autologue chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)	13 jours	96 210	4 809
605	Greffe allogénique adulte, excluant patients donneurs compatibles non apparentés (DCNA)	25 jours	166 050	2 855
606	Greffe allogénique chez l'enfant	25 jours	205 604	5 168
607	Greffe allogénique/adulte/patient DCNA	25 jours	200 437	2 855

Pour tous les détails et les exemples, voir les sections 4.1.4 et 4.1.5 du manuel des [Ententes interprovinciales en assurance santé](#).